

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 21 mars 2024 à 18 h 00

Salle Romain Rolland

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Sont présents : M. Nicolas BOURDOUNE, Mme Isabelle CIUDAD-KADI, M. Gilles TEXIER, M. Alain MAGNIEN, Mme Louissette DUQUE, M. Roland GATEAU, Mme Nicole FAULE, M. Alain DEDIANNE, Mme Sophie MEFTAH, M. Dominique GIRAULT, Mme Zaraa DIMPRES, M. David DAPOIGNY, Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY, M. Ruddy PARDANAUD, Mme Muriel CHRETIEN-BRION, Mme Odile MAILLARD M. Michel CARVOYEUR, M. Dominique MECHIN et M. Julien GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Valérie TAUPENOT-MUGNIER, M. Loïc BOICHE, Mme Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI et Mme Caroline LAMY avaient donné respectivement procuration à Mme Isabelle CIUDAD-KADI, M. Nicolas BOURDOUNE, M. David DAPOIGNY, et M. Gilles TEXIER.

Absents : M. Rémi CHOLET, Mme Véronique LEPINASSE, M. Mickaël DEDIANNE et M. Marcel SANDRAS.

Le quorum étant atteint, Monsieur déclare que la séance est ouverte.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Zaraa DIMPRES est proposée.

➤ Vote du secrétaire de séance : Unanimité.

Lecture du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 février 2024 par Mme Z. DIMPRES.

➤ Vote du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 février 2024 : Unanimité.

FINANCES :

- **Budget Général : Reprise anticipée du résultat :**

N. FAULE : Cette année, il est à nouveau proposé d'effectuer une reprise anticipée du résultat au Budget Primitif (BP).

	RESULTAT CA 2022 Cumul au 31/12	VIREMENT A LA SI 1068 de N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	231 549,88		- 510 979,60	1 454 602,20 1 202 355,25	- 252 246,95	- 531 676,67
FONCT	775 300,64	-	455 590,65			1 230 891,29
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023						1 230 891,29
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						531 676,67
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 - 110 sur HELIOS)						- 699 214,62
Total affecté au c/ 1068 :						531 676,67

➤ Vote : Unanimité (1 abstention).

- Budget Général : Budget Primitif 2024

N. FAULE : Ce BP est le fruit de la collaboration entre l'exécutif et les services de la collectivité. Il prend en compte les contraintes actuelles, les actions que nous souhaitons réaliser cette année ainsi que la réalité des dépenses et des recettes de l'exercice précédent. J'ai trouvé intéressant de commencer par la section d'investissement :

Budget général 2024 Vue d'ensemble section d'investissement			Budget TOTAL 2023 (dont RAR 2022)	BP 2024 (dont RAR 2023)
DEPENSES			3 990 426,57	3 782 343,24
001		Déficit reporté	-	279 429,72
040		Opérations ordre budgétaire (écritures de cession)	-	
040		Travaux en régie	5 000,00	
1069	Aucun		-	26 720,32
1318			-	
192	192	Plus-ou-moins values sur cessions immobilières	-	
1641	1641	Emprunt et dettes assimilées	398 500,00	408 000,00
165	165	Dépôts cautionnements	-	
2764	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	-	
23	23	Programmes d'investissement	1 871 363,90	1 613 591,00
21	21	Acquisitions (sans code programme)	-	
20418	A déclarer au besoin	subv. Organisme public	-	
23	23	Restes A Réaliser (RAR)	1 715 562,67	1 454 602,20
261	261	Titres de participation	-	
RECETTES			3 990 426,57	3 782 343,24
001		Excédent reporté	231 549,88	
040		Opérations d'ordre budgétaires - Immobilisations	200 000,00	198 500,00
		Opérations d'ordre budgétaires - Ecritures de cession	-	
024		Opérations de cessions immobilières (prévision)	234 400,00	196 600,00
021		Prélèvement (autofinancement)	60 398,18	9 500,00
10222	10222	Dotations, Fonds divers et réserves (FCTVA)	284 986,78	200 000,00
10223		TLE	3 380,00	1 000,00
1068	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation de résultat)	-	531 676,67
13	13	Subventions d'investissement	838 066,83	1 271 583,69
13	13	Restes A Réaliser (RAR)	1 795 349,26	1 202 355,25
1641	1641	Emprunt et dettes assimilées	342 295,64	171 127,63
165	165	Dépôts de garantie	-	
192	192	Plus-ou-moins values sur cessions immobilières	-	
2182			-	
2764	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	-	

L'apurement du compte 1069 a été décidé par la délibération n°2023 -130.

M. CARVOYEUR : Vous citez une prévision de près de 2 000 000 € d'opérations de cessions immobilières (article 024). Ce sont des opérations sûres ou des prévisions ?

N. FAULE : Ce sont des prévisions.

N. BOURDOUNE : Le budget devant être le plus sincère possible. Nous n'avons donc inscrit que les cessions pour lesquelles des contacts ont été pris, des discussions et estimations ont été effectuées et dont les signatures doivent avoir lieu assez rapidement. D'ailleurs, l'ordre du jour prévoit la validation d'une cession à hauteur de 70 000 €.

N. FAULE : J'aborde les programmes d'investissement.

Budget général Programmes d'investissement	Installation travaux	Création NLL/02	Création	DEPENSES			RECETTES		
				TOTAL Budget 2023 (dont RAR 2022)	RAR 2023 MAJ. 16/01/2024	BP 2024	TOTAL Budget 2023 (dont RAR 2022)	RAR 2023	BP 2024
Programmes d'investissement courants				-			-		
Bois communaux	2107	2005	2000	34 090,23		1 250,00	-		
Bâtiments communaux	2118	2005	2005	83 000,00	10 953,26	89 950,00	-		
Aménagements terrains communaux	2115	2005	2005	42 172,00	19 920,00		-		
Voirie communale	2112	2007	2007	51 499,12	6 620,67	195 260,00	35 913,00	23 942,00	92 000,00
Achat de matériel	2103	1004	1004	146 920,40	14 641,20	50 500,00	50 555,37		2 000,00
Fonds Façades	20422	00-204	20422	20 000,00	12 622,12	15 000,00	-		
Restauration et Achats d'œuvres	2118		2010	28 054,00	4 506,86	2 931,00	-		1 906,10
Achat de biens immobiliers	2115	00-21	2016 (21)	18 500,00		13 500,00	-		
Programmes d'investissements en cours de finalisation				-			-		
Aménagement des berges (quote-part ville)	2112	1402	1402	65 823,30	2 412,42		393 275,00	289 377,60	
Immeuble en peril (quote-part propriétaire - incendie centre-ville)	40410/04022	40410/04022		608,40			15 708,67		17 517,59
Programmes d'investissements en cours				-			-		
Eglise de Bethléem	2115	1401	1401	1 376 298,64	479 371,17	856 200,00	1 096 989,18	593 084,34	570 800,00
Bâtiment rue du gd marché	2118	1901	1901	143 000,00	81 444,00	150 000,00	69 000,00		75 000,00
Fonds de concours			20410/2	-			-		
Programmation nouvelle cité scolaire	2031	00-26	2012 (26)	32 940,00	27 270,00		-		
Cuisine centrale		00-23	212	11 310,00	11 310,00		4 712,50	4 712,50	
Baignade Tambourinette	221			295 726,13	16 050,48	42 000,00	178 380,00		76 800,00
Place des promenades	222			820 000,00	767 480,02		503 000,00	167 840,00	335 160,00
Régie agricole communale	211			60 000,00		62 000,00	15 000,00		18 600,00
Maison des internes						100 000,00			80 000,00
Aménagement traversée de Moulot						35 000,00			
TOTAL				3 586 926,57	1 454 602,20	1 613 591,00	2 633 416,09	1 202 355,25	1 271 583,69

Voirie communale : essentiellement les ruelles de la collégiale. Les recettes sont la Dotation Communale d'Équipement (DCE).

Achat de matériel : concerne surtout la médiathèque. Les recettes sont une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Restauration et Achat d'œuvre : restauration de 4 cadres anciens et gravures. Les recettes sont une subvention de la DRAC.

N. BOURDOUNE : L'achat de biens immobiliers concerne le bâtiment racheté à la SNCF à proximité de la CFTA.

N. FAULE : Église de Bethléem : étude de la tranche 3 de travaux. La base de travail est susceptible d'évoluer au fil des années. Les recettes sont des subventions venant du Contrat de Plan État-Région (CPER) et de la DRAC à hauteur de 40 %.

Bâtiment rue du Grand marché : création de l'îlot de fraîcheur. Les recettes sont la subvention Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour 50 % du montant.

Baignade Tambourinette : aménagement de la plage en pente douce. Les crédits ont été votés par anticipation lors du dernier Conseil Municipal. Les recettes correspondent à la subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Place des promenades : les recettes sont une subvention de la Région.

Régie agricole : Une aide de l'Agence De l'Environnement de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Maison des internes : réhabilitation d'un bâtiment appartenant à l'hôpital.

N. BOURDOUNE : Il s'agit de la réhabiliter l'ancienne maison du directeur pour accueillir sept internes qui doivent réaliser des stages en médecine générale et en médecine hospitalière. Nous souhaitons créer des conditions d'accueil optimisées pour être plus attractifs sur le plan médical et avoir plus de stagiaires. Ce projet est en partie financé par le Conseil Départemental et l'État, avec un reste à charge pour Clamecy. C'est un enjeu de santé, de renouvellement des effectifs médicaux. Nous devons donc tout faire pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles et tenter de les fidéliser à notre territoire.

N. FAULE : Les recettes de ce projet s'élèvent à 80 000 €.

Aménagement traversée de Moulot : étude de l'ICA.

N. BOURDOUNE : À ce sujet, des discussions ont eu lieu avec le département, ce qui implique des inscriptions budgétaires. La réalisation se fera après le déménagement de l'entreprise Rousseau dans la zone d'activités du Perthuis d'enfer. Elle est prévue au tout début 2026.

O. MAILLARD : Le budget d'investissement est sous dimensionné par rapport au budget total. Il ne laisse transcrire aucun investissement d'avenir pour la ville. C'est la poursuite des projets des années précédentes. N'oublions pas que les taxes foncières vont augmenter de 10 % en deux ans. L'investissement prévu est de 749,34 € par habitant alors que vous dépensez 2 048,53 € par habitant à la section de fonctionnement, ce qui est largement supérieur aux communes de même taille. Vous prévoyez d'investir pour 1 613 591 € pour un budget de fonctionnement de 7 775 281 €. Pouvez-vous me confirmer dans les jeux d'écriture que les propriétaires de l'Angélus ont réglé la facture de 48 000 € ?

N. FAULE : Ce sujet fait partie de la section de fonctionnement. Nous sommes sur la section d'investissement.

N. BOURDOUNE : Si vous me permettez, je vais répondre à quelques points. Depuis 2020, nous avons baissé les impôts la première année et ne l'avons jamais augmenté. Nous sommes fidèles à nos engagements puisque nous proposons de voter aujourd'hui le maintien des taux. La partie qui augmente est celle de l'État et pour l'État. Nos taux restent les mêmes.

Concernant l'investissement sous dimensionné, une bonne lecture implique d'additionner les nouveaux investissements prévus (1 613 000 €) et les restes à réaliser (RAR) 1 454 000, ce qui fait un volume de 3,5 M€. Les investissements ne sont donc pas sous dimensionnés. La politique d'investissement est ambitieuse et assumée, qui est financée avec un très faible emprunt, qui est le résultat d'une très saine gestion.

O. MAILLARD : Plusieurs projets sont inscrits au BP mais pas au ROB : la maison des internes pour 100 000 €. Le budget d'investissement de la commune le permet-il ? Sauf erreur de ma part, c'est un point en cours de débat du plan d'aménagement de développement durable de la CCHNVY. Vous mettez une étude pour 35 000 € concernant la voirie de Moulot. Il me semble que cette étude a été faite dans les années 2000.

Encore 17 000 € de prévu pour l'immeuble en péril du centre-ville. Est-ce que l'assurance du propriétaire a oublié de nous rembourser ?

N. BOURDOUNE : Une première étude pour la traversée de Moulot a été réalisée dans les années 2010-2015. Les frais d'études sont peu importants. Il s'agit d'un ajustement d'étude réalisée par le même

cabinet. Le projet est ambitieux puisqu'il s'agit de retraiter la bande de roulement et les évacuations d'eaux pluviales ainsi que les aménagements des bordures avec des trottoirs enherbés ou non. Ce sera le sujet de discussions avec les habitants de Moulot.

Nous étions propriétaires de l'immeuble rue du Grand marché. Les frais de démolition nous incombent et ont été bien subventionnés et l'îlot de fraîcheur sera également bien dimensionné. L'enveloppe présentée correspond à l'aménagement de l'îlot de fraîcheur.

N. FAULE : Concernant la maison des internes : lors de la commission des Finances, cette somme était mise avec les bâtiments. Nous en avons parlé en commission malgré l'absence de M. MECHIN. Nous avons décidé collectivement de l'extraire des bâtiments pour pouvoir prendre connaissance de ces travaux.

O. MAILLARD : Je parlais en réalité de l'immeuble en péril situé en face de la cave, et non celui de la librairie. L'immeuble qui a brûlé.

N. BOURDOUNE : C'est en cours. Dans un contexte de catastrophe naturelle de niveau national, les assurances rechignent parfois à rembourser, même au vu de l'ampleur du sinistre. L'assureur du propriétaire et du locataire qui a créé ce sinistre était le même. Cela implique des démarches. Notre assurance fait le nécessaire pour que nous soyons remboursés. Sur ce point, nous ne lâcherons rien.

N. FAULE : Je vais maintenant aborder la section de fonctionnement.

BUDGET GENERAL 2024 - BP

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budget général 2024 Vue d'ensemble section de fonctionnement		Budget TOTAL 2023	BP 2024
DEPENSES DE L'EXERCICE		7 637 035,62	7 564 281,67
011	Charges à caractère général	2 425 718,00	2 339 850,00
012	Charges de personnel	3 947 000,00	4 000 000,00
014	Atténuation de charges	82 949,00	80 087,00
65	Autres charges de gestion courante	810 445,44	800 344,67
66	Charges financières	102 800,00	127 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 500,00	9 000,00
042	Opérations d'ordre	195 225,00	198 500,00
022	Dépenses imprévues	-	-
023	Virement à la section d'investissement	60 398,18	9 500,00
1068	Ponction dans l'excédent cumulé	-	-
RECETTES DE L'EXERCICE		8 220 473,64	8 184 401,62
013	Atténuation de charges	92 000,00	111 000,00
70	Produits des services	571 580,00	623 000,00
73	Impôts et taxes	4 114 463,00	4 290 187,00
74	Dotations, participations	2 371 130,00	2 296 000,00
75	Autres prod. de gestion courante	140 000,00	140 000,00
76	Produits financiers (sf 762)	-	-
77	Produits exceptionnels	151 000,00	25 000,00
79	Transferts de charges	-	-
	Travaux en régie	-	-
042	Opérations d'ordre	5 000,00	-
002	Excédent reporté	775 300,64	699 214,62

En comparant les dépenses et les recettes, nous constatons un suréquilibre de 620 119,95 €.

M. CARVOYEUR : Si on lit votre budget, on s'aperçoit qu'à 9 % près, l'ensemble des impôts et taxes passe dans la gestion du personnel. Est-ce qu'on est dans la tranche normale pour une commune de

notre taille ou au-dessus de la norme ? Un éclaircissement sur ce point nous apporterait peut-être des réponses.

N. BOURDOUNE : Nous abordons régulièrement ce sujet. Nous sommes légèrement au-dessus. C'est un point de vigilance au quotidien. Lors de nos échanges avec la CRC (Chambre Régionale des Comptes) l'année dernière, ce point a été évoqué, comme le passage aux 1607 heures. L'effort de rigueur demandé aux agents est intense en termes de recrutement pour ne pas trop impacter le 012.

Comme dit lors du précédent Conseil, c'est aussi lié à la gestion à de structures de centralité, sportives et culturelles qui génèrent des coûts. Nous l'évoquions encore lors des Assises de la ruralité avec Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles et M. le Préfet.

La pyramide des âges de nos effectifs est aussi en cause. Une longue carrière ne signifie pas forcément rémunération très importante, mais des personnes qui sont taquet et au maximum de leur point d'indice. Pour autant, un certain nombre de ces agents partent, sont partis ou sont sur le point de partir en retraite. Mécaniquement, il y aura une baisse de la masse salariale. Tous les postes ne seront pas nécessairement renouvelés, ce qui nous permettra de réorganiser les services afin de donner plus de responsabilités pour certains agents.

Enfin, l'augmentation du point d'indice a eu lieu, qui était justifiée. L'État a été très généreux avec l'argent des collectivités territoriales sans dotations supplémentaires. C'est donc une charge qui a impacté et qu'il nous faut l'assumer. Mais je peux vous assurer que l'exécutif et les services coopèrent pour maîtriser le 012 et réduire ou contenir cette masse salariale. Au fil des ans, nous la verrons se réduire ou au moins se maintenir en raison des hausses annoncées. Nous sommes dans une période inflationniste entraînant une hausse du point d'indice. Espérons que les dotations suivront pour compenser.

M. CARVOYEUR : D'après vous, nous sommes victimes d'un héritage d'embauches excessives par rapport aux moyens réels de la commune.

N. BOURDOUNE : C'est un choix assumé de cette collectivité d'avoir un grand niveau de services pour les habitants de Clamecy, mais aussi du territoire. Nous aurions aimé obtenir plus de solidarité territoriale. Les transferts de fiscalité auraient dû être accompagnés de transferts de charges. Pour l'instant, ce débat n'aboutit pas. Nous espérons qu'un jour, la Communauté de communes prendra la pleine mesure de ce qui compose un rayonnement territorial. Je pense que tous les élus de Clamecy doivent porter ensemble ce sujet.

C'est aussi le résultat d'une pyramide des âges. Nous recrutons des agents beaucoup plus jeunes, ce qui nous donnera du souffle pour les années à venir. Chaque départ en retraite est une bonne nouvelle pour l'agent concerné. En termes de coût de personnel, cela nous redonne aussi plus de marge de manœuvre.

M. CARVOYEUR : Avez-vous une courbe effet ciseau afin de savoir quand nous passerons sous les 50 % du 012 ?

N. BOURDOUNE : C'est très variable. On pourrait être sur cette projection théorique, mais cela implique de connaître notre ambition en matière de service pour le territoire. Quand nous mettons en place la navette gratuite, cela implique un nouveau chauffeur et de créer de nouveaux services. Nous pourrions nous contenter de l'expression minimale d'une collectivité, rendant beaucoup moins de services à la population. Cela réduirait fortement notre masse salariale, mais les habitants déploreraient le peu de services rendus. Nous le constatons et vous nous le faites remarquer, les impôts de Clamecy, au fil du temps, ont été dimensionnés au niveau de services rendus.

L'une des pistes d'économie est très clairement le transfert de certaines infrastructures à la Communauté de communes, puisqu'elles bénéficient à l'ensemble du territoire. Il est donc logique que l'ensemble du territoire prenne en charge les coûts de fonctionnement des infrastructures et les charges de personnels qui y sont liés.

M. CARVOYEUR : C'est une réponse qui pourrait s'entendre. Cependant, nous ne connaissons les ventilations dans les charges de personnel. Combien de personnes sont affectées à tel service et dans les tâches de bureau afin de justifier une dépense ? C'est une remarque à signaler.

N. BOURDOUNE : Dans les documents transmis, vous avez le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024.

M. CARVOYEUR : Il n'y a pas la qualité.

N. BOURDOUNE : Nous pourrions vous dire le nombre d'agents affectés à la voirie, combien au bâtiment, etc. Cela impliquerait de décliner l'ensemble des services et l'ensemble des besoins. Nous n'avons pas de personnel inemployé et de personnel en situation de confort. Chaque agent est dévolu à une voire des missions et s'y emploie de tout son cœur. À cela se rajoutent des services supplémentaires à la demande de l'État. Nous réalisons pour l'État les cartes d'identité et les passeports. L'agent affecté est occupé à cette mission à 80 % de son temps de travail. La dotation de l'État pour ce service est de 8 500 € par an. Un salaire chargé se monte à 25 000 € par an. Nous rendons là aussi un service pour les habitants de la commune, mais aussi pour les habitants du territoire, sous-financé par l'État. Nous assumons ce choix puisque nous assurons un service. Nous sommes, en tant que maire et agents responsables, officiers d'état civil. Cela gonfle artificiellement le 012 car nous n'avons pas les recettes nécessaires pour le faire. Nous pourrions ne pas le faire, mais cela obligerait les habitants à aller à Corbigny, à Nevers ou ailleurs, créant d'autres contraintes et d'autres dépenses ainsi que de l'insatisfaction.

M. CARVOYEUR : Mais combien d'agents de catégorie A, B et C ? Nous ne sommes pas là pour voir la répartition.

N. BOURDOUNE : Nous pourrions le présenter au Conseil municipal dans le cadre du bilan social.

A. DEDIANNE : Le chapitre des charges est assez important. Je voudrais faire un peu d'histoire. Avant la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), nous avons eu une réflexion avec le Directeur Général des Services (DGS) et le Directeur des Services Techniques (DST) pour une mutualisation avec la Communauté de communes. Il s'agissait de mettre à disposition des personnels de la Communauté de communes aux communes pour un certain nombre d'heures afin de les aider à monter des dossiers, des demandes de subvention, les suivis des travaux et le remplacement des secrétaires de mairie en maladie. Nous nous étions rapprochés d'une commune du Jura qui avait organisé ce système avec sa communauté avec succès.

Le maire de cette époque avait tenté cette mise en place et cela avait été un tollé et nous avons dû abandonner ce projet. Pour baisser nos charges et celles de la CCHNVY, nous pourrions réfléchir à ce type de mutualisation. La prise en charge des infrastructures nous permettrait un autofinancement plus important. Une mutualisation du personnel est une autre piste pour réduire les charges.

N. FAULE : Je voulais apporter une indication sur l'augmentation du point d'indice. Pour 2024, il représente 180 000 € ce qui n'est pas négligeable.

Voici le détail par article de la section de fonctionnement :

BUDGET GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

M14	M57	Libellé	TOTAL Budget 2023	BP 2024
011	011	Charges à caractère général	2 425 718,00	2 339 850,00
60	60	Achats et variations des stocks	1 335 600,00	1 093 000,00
6 042	6 042	Achats de prestations de services	266 000,00	250 000,00
60 611	60 611	Eau	45 500,00	50 000,00
60 612	60 612	Energie, électricité	640 000,00	480 000,00
60 621	60 621	Combustibles	12 000,00	12 000,00
60 622	60 622	Carburant	50 000,00	50 000,00
60 623	60 623	Alimentation	26 500,00	21 000,00
60 628	60 628	Autres fournitures non stockées	-	-
60 631	60 631	Fournitures d'entretien	29 000,00	20 000,00
60 632	60 632	Fournitures de petit équipement	120 000,00	105 000,00
60 633	60 633	Fournitures de voirie	90 500,00	48 500,00
60 636	60 636	Habillement et vêtements travail	15 000,00	20 000,00
6 064	6 064	Fournitures administratives	8 000,00	7 500,00
6 065	6 065	Livres / Disques	16 600,00	13 000,00
6 067	6 067	Fournitures scolaires	16 500,00	15 000,00
6 068	6 068	autres matières et fournitures	-	1 000,00
61	61	Services extérieurs	653 710,00	768 850,00
6 122	61 221	Crédit-bail mobilier - Matériel roulant	9 600,00	10 000,00
	61 228	Crédit-bail mobilier - Autres	-	-
6 132	6 132	Locations immobilières	52 300,00	55 000,00
6 135	61 351	Locations mobilières - Matériel roulant	93 000,00	62 500,00
	61 358	Locations mobilières - Autres	-	49 500,00
61 521	61 521	Terrains	111 910,00	140 000,00
615 221	615 221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	50 000,00	112 000,00
	615 228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	-	-
615 231	615 231	Entretien et réparations sur la voirie	47 000,00	7 300,00
	615 232	Entretien et réparations sur les réseaux	-	15 550,00
61 524	61 524	Bois et Forêts	-	-
61 551	61 551	Matériel roulant	40 200,00	45 000,00
61 558	61 558	Autres biens mobiliers	27 800,00	20 000,00
6 156	6 156	Maintenance	100 000,00	100 000,00
6 161	6 161	Primes assurances - Multirisques	99 000,00	138 000,00
617	617	Etudes & recherches	3 000,00	1 000,00
6 182	6 182	Abonnements, documentation générale ou technique	2 900,00	3 000,00
6 184	6 184	Versements à des organismes de formation	17 000,00	10 000,00
6 188	6 188	Autres frais divers	-	-

M14	M57	Libellé	TOTAL Budget 2023	BP 2024
62	62	Autres services extérieurs	287 150,00	403 500,00
6 225		Indemnités cpble et régisseurs	-	
6 226	62 261	Honoraires - Médicaux et paramédicaux	70 000,00	2 000,00
	62 268	Honoraires - Autres (conseils...)	-	48 000,00
6 227	6 227	Honoraires pour frais d'actes et de contentieux	-	
6 228	6 228	Honoraires divers (~animations...)	32 400,00	180 000,00
6 231	6 231	Publicité : Annonces et insertions	6 000,00	3 000,00
6 232	6 232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	15 000,00
6 233	6 233	Foires et expositions	2 600,00	7 500,00
6 236	6 236	Catalogues et imprimés	7 000,00	5 000,00
6 237	6 237	Publications	-	
6 238	6 238	Divers	-	
6 241	6 241	Transports divers	2 600,00	2 000,00
6 244	Aucun	Transports administratifs	-	
6 247	6 247	Transports collectifs du personnel	-	
6 248	6 248	Transports divers	500,00	
6 251	6 251	Voyages et déplacements	5 000,00	9 500,00
6 256	Aucun	Missions	-	
6 257	6 234	Réceptions	4 500,00	4 500,00
6 261	6 261	Frais d'affranchissement	16 000,00	15 000,00
6 262	6 162	Frais telecom	54 000,00	50 000,00
6 27	6 27	Services Bancaires et assimilés	2 000,00	1 000,00
6 281	6 281	Concours divers (cotisations)	30 550,00	22 000,00
6 282	6 282	Frais de gardiennage (Bois et Forêts)	17 000,00	17 000,00
6 284	6 284	Redevances pour services rendus	22 000,00	22 000,00
6 288	6 288	Autres	-	
63	63	Impôts, taxes et versements assimilés	149 258,00	74 500,00
63 512	63 512	Taxes foncières	129 258,00	60 000,00
63 513	63 513	Autres impôts locaux	-	
6 353	6 353	Impôts indirects	-	
6 354	6 354	Droits d'enregistrement et de timbre	-	
6 355	6 355	Taxes/ redevances sur les véhicules	-	
6 358	6 358	Autres droits	-	
637	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (Redevances spéciales)	20 000,00	14 500,00
		Autres impôts , taxes	-	
012	012	Charges de personnel	3 947 000,00	4 000 000,00
6 218	6 218	Autre personnel extérieur	80 000,00	65 000,00
6 332	6 332	Cotisations FNAL	12 500,00	12 500,00
6 336	6 336	Cotis CNFPT /centres de gest	62 000,00	65 000,00
6 411	Aucun	Personnel titulaire	-	-
64 111	64 111	Rémunération principale	1 811 500,00	1 950 000,00
64 112	64 112	Supplément familial	27 000,00	30 000,00
	64 113	NBI	-	-
64 114	Aucun	Personnel titulaire - indemnité inflation	-	-
64 118	64 118	Personnel titulaire - Autres indemnités	230 000,00	250 000,00
64 131	64 131	Personnel non titulaire - Rémunération	461 500,00	400 000,00
64 134	Aucun	Personnel non titulaire - indemnité inflation	-	-
64 138	64 138	Personnel non titulaire - Autres indemnités	-	500,00
64 161	64 161	Contrats emplois jeunes	-	-
64 164	Aucun	Emplois d'insertion - Indemnité inflation	-	-
64 168	64 168	Autres emplois aidés	11 000,00	11 000,00
6 417	6 417	Contrat apprentissage	-	-
6 451	6 451	Cotisations à l'URSSAF	430 000,00	430 000,00
6 453	6 453	Cotisations aux caisses de retraite	590 000,00	615 000,00
6 454	6 454	Cotisations aux ASSEDIC	20 000,00	15 000,00
6 455	6 455	Cotisations assurance du personnel	113 500,00	110 000,00
6 456	6 456	Versement FNC du suppl fam	5 000,00	5 000,00
6 474	6 474	Versements aux autres oeuvres sociales	63 125,00	-
6 475	6 475	Médecine du travail, pharmacie	1 875,00	1 000,00
6 478	6 478	Autres charges sociales diverses	28 000,00	30 000,00
64 832	Aucun	Contributions fonds comp.CPA	-	
6 488	6 488	Autres charges	-	10 000,00

M14	M57	Libellé	TOTAL Budget 2023	BP 2024
65	65	Autres charges de gestion courante	810 445,44	800 344,67
	65 132	Prix (récompenses)	-	10 000,00
6 531	65 311	Indemnités de fonction (élus)	104 000,00	115 000,00
6 532	65 312	Frais de mission (élus)	-	-
6 533	65 313	Cotisations de retraite (élus)	4 400,00	5 000,00
	65 315	Formation des élus	2 496,00	2 500,00
65 372	65 372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	-	-
6 541	6 541	Admissions en non valeurs	30 802,00	18 000,00
6 542	6 542	Charges éteintes	1 000,00	1 000,00
6 552	Aucun	Aide sociale départ	-	-
6 553	6 553	Service d'incendie (SDIS)	192 522,44	200 000,00
65 541	65 561	Contributions aux organismes de regroupement	95 500,00	86 544,67
6 558	6 558	Autres dépenses obligatoires	-	-
65 548	65 568	Autres contributions	12 800,00	22 000,00
65 718	Aucun	Autres organismes	-	-
65 733	65 733	Subvention de fonctionnement aux organismes publics - Départements (FSL-Fonds Solidarité Logement)	-	-
657 361	657 361	Collectivité de rattachement (Caisse des écoles)	1 800,00	1 800,00
657 362	65 736 212	CCAS	85 000,00	105 000,00
6 574	65 748	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (associations dont COS)	191 625,00	183 500,00
65 751	Aucun	Fonds de concours état	0	-
65 757	Aucun	Fonds de concours org.publics	-	-
6 518	65 818	Redevances pour brevets & licences	58 000,00	40 000,00
6 711	6 583	Intérêts moratoires	-	-
	65 888	Autres charges diverses	30 500,00	10 000,00
014	014	ATTENUATIONS DE CHARGES	82 949,00	80 087,00
7 391 172	7 391 112	Degré taxe d'habitation logement vacants	26 500,00	35 087,00
7 391 178	Aucun	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	13 585,00	-
7 391 188	Aucun		-	-
739 221	739 221	Reversement FNGIR	-	-
7 398	7 398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	-	-
739 223	7 392 221	Fonds de péréquation (FPIC)	42 864,00	45 000,00
7 489	Aucun	Reversement et restitution sur autres attributions et participations	-	-
66	66	Charges financières	102 800,00	127 000,00
66 111	66 111	Intérêts des emprunts	97 800,00	102 000,00
66 112	66 112	ICNE (Intérêts Courus Non Echus)	5 000,00	25 000,00
6 618	6 618	Intérêts des autres dettes	-	-
6 688	6 688	Autres charges financières	-	-
67	67	Charges exceptionnelles	12 500,00	9 000,00
6 715	Aucun	Subvention aux SPIC (Serv. Public Industriel et Commercial)	-	-
6 718	Aucun	Autres charges exceptionnelles / opération de gestion	-	-
672	Aucun	Charges sur exercices antérieurs	-	-
673	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	7 500,00	6 000,00
6 745	Aucun	Subv.personnes droit privé(indemnisation)	-	-
6 748	Aucun	Autres subvention exceptionnelle	-	-
678	Aucun	autres charges exceptionnelles	5 000,00	3 000,00
042	042	Opérations d'ordre entre sections	195 225,00	198 500,00
675	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	-	-
6 761	6 761	Différences sur réalisations positives	-	-
6 811	6 811	Dotation aux amortissements des immobilisations	186 000,00	180 000,00
6 812	68 126	Dotation aux amortissements des frais d'émission des emprunts	-	-
6 815	6 815	Dotation aux amortissements et provisions	9 225,00	18 500,00
6 817	6 817	Dotation et provision pour dépréciation des actifs circulants	-	-
6 874	Aucun	Dotation aux provisions réglementées	-	-
022	022	Dépenses imprévues	-	-
023	023	Virement section de fonctionnement vers section d'investissement	60 398,18	9 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			7 637 035,62	7 564 281,67

60 612 : c'est l'hypothèse pour 2024 adoptée le 9 janvier 2024.

60 632 : des économies sont réalisées avec la mise en place de feuilles de route.

60 633 : baisse car les pavés des ruelles de la collégiale sont inscrits en investissement.

J. GUIBERT : Je voulais réagir d'abord sur les faux départs du Conseil municipal. Il était prévu le 7 mars, puis le 14 mars et aujourd'hui. On a eu trois dates différentes, ce qui n'est pas facile pour s'organiser. Concernant les pavés, c'est une réussite esthétiquement, mais je voudrais attirer une vigilance pour les personnes en PMR (Personnes à Mobilité Réduite). En voyant le relief des pavés sur cette place, j'ai peur pour les fauteuils et les poussettes.

N. BOURDOUNE : La modification de date s'explique ainsi. Nous avons changé de nomenclature. Le délai de transmission des documents budgétaires pour le vote du BP doit avoir lieu douze jours avant, contre sept auparavant. Nous avons décalé la date afin de respecter scrupuleusement la loi. Pour les pavés, la DGS, l'adjoint aux travaux, le conseiller délégué aux travaux et moi-même participons aux réunions de chantier. Nous sommes attentifs et vigilants, car nous sommes également en relation avec les professionnels de la maison de santé sur ce sujet. Cela est en cours de réalisation. Des matériaux seront ensuite implantés et les pavés vont être jointés tant pour la partie pavée que celle enherbée seront à niveau. Il n'y aura donc aucune difficulté pour les PMR. Nous y sommes attentifs. C'est l'un des enjeux afin de respecter les volontés de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sans remettre en cause l'accessibilité des bâtiments aux professionnels de santé. Sur ce point particulier, et le bâtiment au fond à gauche de la place des promenades vient d'être racheté par un professionnel de santé. La question de l'accessibilité s'est posée, cette dernière s'avérant compliquée. Des solutions techniques ont été réfléchies pour reprendre cette passerelle et la mettre de niveau afin d'accéder à ce bâtiment de plein pied. Cela permet d'obtenir des locaux supplémentaires pour accueillir des professionnels de santé et les PMR. Je l'ai éprouvé pendant l'été quand je me suis coincé le dos. Pour monter au premier étage de la maison de santé avec des béquilles, cela m'a fait souffrir pendant 20 à 30 minutes.

J. GUIBERT : Concernant ce chapitre 61, j'éprouve de la déception et de l'encouragement. La voirie passe de 47 000 à 7 300. Il est vrai qu'une partie se retrouve en investissement pour 195 000 €, comme la collégiale. 7 300 pour les petites réparations de voirie, le budget est au ras des pâquerettes. Voilà pour la déception. Il y a un besoin urgent dans notre commune et on ne peut pas faire l'économie des bouts de rustine.

Le côté encouragement, et je vous encourage à accélérer, concerne les travaux sur le bâtiment. Nous passons de 50 000 à 112 000 €. C'est une accélération et je ne peux que vous encourager à accélérer plus fortement, notre patrimoine bâti en a grandement besoin.

N. BOURDOUNE : Les pâquerettes ne font pas partie des fleurs de jachère que nous distribuons aux habitants pour fleurir les pieds de mur. Cela peut sembler peu, mais nous avons engagé des travaux importants notamment en termes de voirie sur ce premier semestre. Comme vous le savez, nous aurons un Budget Supplémentaire (BS). Un travail a aussi été effectué par les élus et les services pour envisager des travaux supplémentaires qui sera validé lors du BS si les bonnes nouvelles que nous attendons se confirment. Une réflexion est engagée pour la rue de la Gravière, l'avenue du Général Leclerc et l'avenue de la République. Nous devons faire des choix, car il est impossible de tout faire sur une seule année. Nous avons deux temps budgétaires. Nous sommes là sur une hypothèse « pessimiste » malgré le fort d'investissement. Si nous lançons la réfection de la rue de la Gravière, ce ne sera plus de l'entretien mais de l'investissement car cela coûte entre 70 et 80 000 €, qui est attendu par les riverains dont le gérant de l'Hostellerie de la Poste qui en profitera ensuite pour retraiter sa façade.

N. FAULE : Concernant la voirie, en additionnant le fonctionnement et l'investissement, nous arrivons à la somme de 1 200 000 €, ce qui est déjà un bon montant.

6 228 : animations culturelles de cette année, comme les 80 ans du Maquis du Loup ainsi qu'un concert qui va avoir lieu cet été. Nous vous en reparlons plus tard.

N. BOURDOUNE : Ce sont les 80 ans de la libération de Clamecy et non du Maquis du Loup. Les Allemands sont partis dans la nuit du 18 au 19 août, mais des combats ont encore eu lieu les semaines suivantes. Le territoire a été réellement libéré début septembre, à peu près aux dates prévues de cette commémoration.

N. FAULE : 6 233 : frais engagés pour l'exposition sur le Nu que je vous invite à voir en avril au musée.
63 512 : travail en cours avec les services fiscaux pour régulariser la situation de plusieurs bâtiments communaux en matière de taxe foncière.

65 132 : récompense pour l'exposition du Nu.

6 553 : la somme vient du courrier reçu le 22 décembre 2023.

65 561 : le SIEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et de l'Environnement de la Nièvre) et le reversement à l'école de musique.

65 736 212 : nous revenons à un budget classique. Avant, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) avait des comptes d'avance à cause du COVID.

J. GUIBERT : Monsieur le Maire nous a dit quelques mots sur la section 62.

62 228 : nous passons de 0 à 48 000 € et 6 228 : on passe de 32 400 à 180 000 €. J'ai compris que des animations et un grand concert étaient prévus. C'est une augmentation de 150 000 € sur cette ligne sans que l'on sache ce que cela répercute.

N. BOURDOUNE : Dans le chapitre des recettes, vous en avez une grande partie. Pour les manifestations culturelles, il s'agit du Maquis du Loup, d'Idylle, de la Transverse et nous avons une véritable opportunité de concert avec un groupe de renommée internationale qui aurait lieu fin août. C'est inattendu. Nous sommes en discussions avec le producteur et le tourneur et le producteur sur cette organisation et ce dimensionnement afin que cela n'impacte pas les dépenses de la collectivité pour les années à venir. Pour l'instant, nous ne pouvons pas et le groupe ne souhaite pas que nous annoncions dès à présent sa venue. Nous devons d'abord l'organiser et le dimensionner en lien avec les services de l'État. Ce sera un grand moment pour Clamecy. Il s'agit d'une opportunité que nous ne pouvons pas refuser et qui donnera un rayonnement mondial à notre collectivité. Je ne peux pas en dire plus ce soir.

N. FAULE : Concernant votre question de 0 à 48 000 €, je vous rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure. Le passage à la M57 avait modifié la M14. Certains comptes sont éclatés. Nous avons plus de détails sur certains comptes. C'est le cas ici. Le compte 6 226 de l'année dernière pour 70 000 € a été déplacé et éclaté entre l'article 62 261 pour 2 000 € et l'article 62 228 pour 48 000 €. Cette particularité peut vous interpellé, mais cela ne vient pas de nulle part.

O. MAILLARD : Je vais rebondir sur le 62 268. En 2022, il était de 47 629. Est-ce que vous avez des détails ?

N. FAULE : Il s'agit principalement de Nièvre Ingénierie, d'Altergie et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).

O. MAILLARD : 6 228 : on passe de 180 000 € à 45 820 en 2022. C'est effectivement une belle somme.
615 221 : Quels sont les entretiens et réparations des bâtiments et quels bâtiments ?

N. FAULE : Ce sont principalement des travaux réalisés en régie. Il s'agit de la réfection des toitures au niveau des écoles.

I. CIUDAD-KADI : Des travaux importants sont à réaliser dans les écoles, notamment au niveau du toit du hall d'accueil de l'école Jules Renard.

N. BOURDOUNE : Dès que l'on reprend une toiture, cela coûte un pognon de dingue.

I. CIUDAD-KADI : Il y a une fuite importante qu'il faut absolument traiter. Le plafond s'effrite, de l'eau coule dans une salle d'activités motricité. Il faut absolument résoudre ce problème.

O. MAILLARD : Taxes foncières : il s'agit d'une renégociation avec la trésorerie ? Pouvez-vous donner des détails ?

N. FAULE : Non, c'est travail en cours pour une régularisation et non une renégociation.

O. MAILLARD : Par rapport à des ventes ?

N. FAULE : Non, cela concerne des bâtiments qui vont être déclassés vu leur état. Le travail est compliqué et on avance petit à petit.

N. BOURDOUNE : Avec l'administration fiscale, nous avons repris l'ensemble des éléments concernant le bâti communal. Il s'avère qu'un certain nombre de bâtiments pour lesquels nous avons alerté l'administration fiscale d'un déclassement n'a pas été traité. Nous remettons à jour la réalité des choses. Cela marche dans ce sens pour la ville et nous allons donc payer beaucoup moins de taxe foncière. Quand vous avez des locaux désaffectés, ce ne sont pas des appartements à louer. L'administration fiscale entame les mêmes démarches pour les particuliers pour reclasser des bâtiments. Un certain nombre de propriétaires possèdent des bâtiments censés être sans commodité, donc sans eau courante et sans toilettes, ce qui n'est pas le cas puisque les propriétaires payent les taxes d'assainissement. Il s'agit d'un oubli de leur part et nous allons les inciter à régulariser leur situation auprès de l'administration, nous permettant d'optimiser nos recettes.

N. FAULE : Les 60 000 € du compte 63 512 sont la rétroactivité des deux années précédentes.

O. MAILLARD : Par rapport aux charges de personnel, je rejoins M. CARVOYEUR. 53,44 % de charge de personnels et 110 employés, 86 fonctionnaires et 24 contractuels, plus 1 au budget eau, soit 25 contractuels. 5 recrutements prévus cette année. Je souhaite également avoir l'organigramme de la collectivité. Nous attendrons les documents. Cela nous permettra de savoir et de connaître dans quel services et c'est bien pour la population.

N. BOURDOUNE : Des recrutements mais des départs en retraite. Nous ne prenons pas de délibération pour les départs en retraite, sauf pour supprimer les postes mais nous ne le faisons pas encore.

I. CIUDAD-KADI : Vous voulez peut-être connaître les catégories du personnel. Les gardes sont nommés dans le tableau des effectifs. Par exemple, le brigadier-chef de police municipale ne travaille pas aux services techniques. Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) n'y travaillent pas non plus. Les effectifs et les grades permettent de situer les services des agents. On se doute également qu'une ATSEM n'est pas de catégorie A.

J. GUIBERT : Pour quelques postes, on peut se douter. Il y a 12 agents techniques principal de première classe, 8 de deuxième classe, 1 en temps partiel, 25 agents techniques TC. Nous n'avons pas la ventilation pour eux.

N. BOURDOUNE : Un agent technique est aux services techniques.

J. GUIBERT : Est-il à la voirie, aux espaces verts ?

N. BOURDOUNE : A-t-il des missions transverses ? C'est souvent le cas, comme je le précisais.

I. CIUDAD-KADI : Beaucoup d'agents ont des missions transverses et ne sont pas nécessairement affectés à un seul service.

N. FAULE : Les mi-temps sont des mi-temps thérapeutiques.
Je passe aux recettes de fonctionnement.

Article M14	Article M57	Libellé	TOTAL Budget 2023	BP 2024
70	70	Produits de gestion courante	571 580,00	623 000,00
7 018	7 018	Ventes de produits finis	33 000,00	35 000,00
7 022	7 022	Coupes de bois	99 280,00	100 000,00
7 024	7 023	Menus produits forestiers	-	
70 311	70 311	Concessions dans le cimetière	7 500,00	9 000,00
70 312	70 312	Red.taxes funéraires	500,00	
70 322	70 322	Droits de stationnement et de location sur les ports	-	
70 323	70 323	Redevance occup.dom.pub	9 000,00	9 000,00
7 035	7 035	Locations de droits chasse et pêche	2 950,00	3 000,00
7 062	7 062	Redevances et droits des services à caractère culturel	-	
7 062	7 062	Redevances et droits des services culturels (EEAVY - Ecole d'Enseignement Artistique des Vaux d'Yonne)	-	
7 062	7 062	Redevances et droits des services culturels (Médiathèque)	3 500,00	2 500,00
7 062	7 062	Redevances et droits des services culturels (Musée)	10 000,00	15 000,00
70 632	7 062	Redevances et droits des serv de loisirs (régie culturelle)	-	100 000,00
70 632	7 062	Redevances et droits des serv de loisirs (cinéma)	130 000,00	120 000,00
70 632	70 631	Redevances et droits des serv de loisirs (piscine)	22 000,00	15 000,00
70 632	70 632	Redevances et droits des serv de loisirs (camping)	85 000,00	87 000,00
7 067	7 067	Redevances et droits serv. périscolaires	105 000,00	85 000,00
7 068	Aucun	Autres redevances	-	
7 083	7 083	Locations diverses	500,00	500,00
70 872	708 722	Remboursement de frais par les budgets annexes	4 850,00	7 000,00
70 878	Aucun	Autres produits	58 500,00	35 000,00
7 088	7 088	autres produits activités annexes (ex : CEE)	-	
73	73	Impôts et taxes	4 114 463,00	4 290 187,00
73 111	73 111	Contributions directes (TFB -TFNB - CFE)	3 172 771,00	3 300 000,00
73 112	73 112	Cotisation sur Valeur Ajoutée Entreprises (CVAE)	26 722,00	53 500,00
73 113	73 113	Taxe sur Surfaces Commerciales (TASCOM)	45 563,00	33 000,00
73 114	73 114	Imposition Forfaitaire Entreprises de Réseaux (IFER)	46 753,00	50 000,00
7 318		Rôles supplémentaires	700,00	3 000,00
73 221	73 221	Fonds national garantie individuelle de ressources (FNGIR)	552 187,00	552 187,00
73 223	732 221	Fonds péréquation fiscale	38 098,00	38 000,00
7 336		Droits de place	15 000,00	10 000,00
7 337		Droits de stationnement (taxis)	-	
7 338		Autres taxes (taxis)	550,00	500,00
7 361		Droits de licences débits boissons	-	
7 362		Taxe de séjour	-	
7 381	73 123	Taxes additionnelles aux droits de mutation	109 228,00	100 000,00
7 382	738	Autres impôts et taxes	-	
7 388	Aucun	Autres taxes diverses	106 891,00	150 000,00

Article M14	Article M57	Libellé	TOTAL Budget 2023	BP 2024
74	74	Dotations, subv. part.	2 371 130,00	2 296 000,00
7 411	74 111	DGF - Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire	846 918,00	900 000,00
74 121	741 121	DGF - Dotation de solidarité rurale	221 483,00	220 000,00
744	744	FCTVA sur dépenses de fonctionnement	-	
745	Aucun	Dotation spéciale instituteurs	-	
746	à décliner au	Dotation générale de décentralisation	-	
74 711	74 711	Participation de l'Etat : contrat emploi jeunes	-	
74 718	74 718	Participations de l'Etat - Autres	40 000,00	98 000,00
7 472	7 472	Participations de la Région BFC	19 500,00	40 000,00
7 473	7 473	Participations du Département de la Nièvre	29 000,00	25 000,00
74 748	74 748	Participation des autres communes	93 400,00	65 000,00
74 758	74 758	Participations des autres groupements	20 000,00	15 000,00
7 478	747 818	Participations d'autres organismes	80 400,00	90 000,00
748	Aucun	Autres participations TS familles	-	
7 482	7 482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	-	
748 311	748 311	Compensation des perte de bases d'imposition de la CET	-	62 000,00
748 313	748 312	Dotation compensation réforme TP (DCRTP)	416 158,00	284 000,00
748 314	Aucun	Dotation unique spécifique	-	
748 315	748 315	Compensation perte bases d'IFER	112 710,00	
74 832	74 832	Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CFE et CVAE)	45 000,00	45 000,00
74 833	74 833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	-	
74 834	74 834	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	436 561,00	435 000,00
7 484	7 484	Dotation forfaitaire de recensement	-	
74 835	74 835	Etat - Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	-	
74 836	74 836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	-	
7 485	7 485	Etat - Dotation pour les titres sécurisés	10 000,00	17 000,00
7 488	74 888	Autres attributions et participations	-	
013		Atténuations de charges	92 000,00	111 000,00
629		Rabais remise	-	
6 419		Rembt charges personnel	82 000,00	106 000,00
6 459		Rembt charges Sécurité Sociale	10 000,00	5 000,00
6 489		Rbt fonds CPA	-	

Article M14	Article M57	Libellé	TOTAL Budget 2023	BP 2024
75		Autres produits de gestion courante	140 000,00	140 000,00
752	752	Revenus des immeubles	140 000,00	140 000,00
757	75 713	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	-	
7 588	75 888	Autres produits de gestion	-	
76	76	Produits financiers	-	-
	761	Produits de participations	-	
77	77	Produits exceptionnels	151 000,00	25 000,00
7 711		Dédits et pénalités perçues	11 000,00	5 000,00
7 713		Libéralités reçues	-	
7 714		recouv sur créances adm, non valeur	-	
7 718		Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	-	
772		Produits sur exercice antérieur	-	
773	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	-	
775	775	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	
7 788		Autres produits exceptionnels	135 000,00	20 000,00
042		Opérations d'ordre	5 000,00	-
		Travaux en régie	5 000,00	
7 761	7 761	Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat	-	
777	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (= reprises de subventions)	-	
79	791	Transferts de charges de fonctionnement	-	
	796	Transfert de charges financières	-	
002		Résultat de fonctionnement reporté	775 300,64	699 214,62
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			8 220 473,64	8 184 401,62

7 062 (régie culturelle) : c'est la billetterie du concert.

73 111 : il n'y a pas d'augmentation des taux en 2024, sauf la valeur de base, qui a augmenté de 3,9 %. Dernière ligne : les 150 000 sont également de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Autres produits exceptionnels (20 000) : remboursement d'assurance.

O. MAILLARD : Je voulais faire un constat du budget après ma lecture. Vous agissez dans la continuité sans nouveauté particulière. Vous souciez-vous de l'attractivité de la ville ? L'état de la ville se dégrade. Votre budget est une copie des précédents avec les dépenses sans volonté particulière d'investir. 31,26 % des charges de caractère général, 10,69 % pour les autres charges. Que reste-t-il pour investir ? Une prévision de 9 500 € de taux d'auto-financement. Pour moi, c'est très peu. Pourtant, les Clamecycois vont payer plus d'impôts fonciers avec une augmentation de 3,9 % des bases de calcul. La commune devrait bénéficier de 175 724 € supplémentaires. De quelle manière rendre cet argent à tous les Clamecycois ? Il y va de la cohésion de la ville.

Vos prévisions permettent l'obtention d'un excédent qui sert de tampon à l'investissement. C'est un budget qui manque d'ambitions, de volonté, de développement d'une ville qui se replie sur elle-même.

N. BOURDOUNE : Trois millions d'euros d'investissement. Je vous rappelle que l'excédent général sert à financer l'investissement et est le signe d'une bonne gestion. Limiter l'emprunt pour le financer est également une bonne chose. Je me porte en faux sur le fait que la ville se dégrade. Je ne pense pas que la Place des promenades, la plage de la Tambourinette ne sont pas en train de se dégrader.

Effectivement, à la fin de l'hiver, des trous se sont formés, qu'il faut boucher. Pour les boucher, il faut du goudron et il faut pouvoir en récupérer. Du fait des intempéries et des variations de température, le goudron du point à temps vient d'un service situé à Corbigny, la DIR (Direction Interdépartementale des Routes) qui ne produit pas ce type de goudron avant le 15 mars. Étant le 21 mars, nous n'avons pas eu le temps, en 6 jours, de reboucher tous les trous causés par les intempéries, le passage des camions

et des tracteurs. Cette opération sera réalisée dès que possible puisque nous avons de nouveau accès à la matière première.

Nous sommes dans une dynamique d'embellissement de la ville. Nous nous y employons tous politiquement et techniquement, tout comme les agents. Nous faisons tout pour que la ville soit propre. Nous avons mis en place un ramassage des encombrants, ce qui n'était plus le cas depuis dix ans. Les sapins ont été ramassés.

Nous allons mobiliser des élus pour veiller à la propreté accrue de notre environnement de vie. Cela passera par la chasse aux personnes déposant des poubelles de manière inadaptée, identifier et verbaliser les propriétaires de chiens ne ramassant pas les déjections de leur canidé.

Nous louons une balayeuse pour 8 mois courant avril pour que nos rues puissent être propres pour l'accueil des touristes et le bien-être des habitants. Cette balayeuse est dimensionnée pour passer dans la rue de la monnaie, artère touristique et commerciale qui relie le haut et le bas de la ville. Nous faisons tout pour que la ville ne se dégrade pas et que le cadre de vie s'améliore.

Nous encourageons à mettre votre pierre à l'édifice et faire remonter les personnes indécises à notre police municipale.

O. MAILLARD : Vous avez reçu nos courriers et nos réponses n'ont pas été attendues par rapport à la propreté. Huit mois de location pour la balayeuse pour les touristes. Les habitants peuvent rester quatre mois sans balayeuse, sans ramassage. Je trouve ça dommage.

N. BOURDOUNE : Nous la recevons dans quinze jours. Nous sommes sur huit mois puisque cela va du mois d'avril à la fin de l'année. Il est possible que nous la gardions. Ce sera un sujet de débat à la fin de l'année 2024 puisque la question se posera à ce moment. Nous sommes engagés dans une démarche de location pour cinq ans. Nous aurons une balayeuse fonctionnelle jusqu'en 2029, qui sera remplacée dès qu'elle tombera en panne. Nous ne sommes pas tributaires des pièces de rechange puisque les opérations de maintenance ne nous incombent pas. La priorité est la propreté et le bien-être des habitants et ce même les mois d'hiver.

➤ Vote Budget primitif 2024 : Majorité (2 votes contre).

- Vote des taux de fiscalité directe locale

N. FAULE : Depuis 2021, la ville de Clamecy ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achève en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), ainsi que par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

En 2024, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité.

TAXES	2023	PROPOSITION 2024
FONCIER BÂTI (TFPB)	44,79 %	44,79 %
FONCIER NON BÂTI (TFPNB)	72,44 %	72,44 %
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)	24,97 %	24,97 %

O. MAILLARD : Concernant les taux, je rebondis sur ce que M. BOURDOUNE a dit tout à l'heure. Il pourrait y avoir une délibération à prendre avant le 1^{er} octobre afin que les propriétaires qui effectuent des dépenses en vue de réaliser des économies d'énergie, de réduire l'empreinte écologique, puissent

être exonérés totalement ou partiellement pendant trois ans. Ceci pour rénover le parc immobilier dans un souci de réhabilitation de la sphère privée.

N. BOURDOUNE : Effectivement, il pourrait y avoir une délibération.

J. GUIBERT : Je m'abstiendrais de vote sur cette délibération. Lors du ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires), j'avais évoqué le souhait d'une baisse de la fiscalité, même si c'est un héritage des anciennes mandatures. Le niveau de fiscalité à Clamecy est très élevé, beaucoup plus que les communes avoisinantes, générant des problèmes d'attractivité pour la commune. Si l'on prend un ratio par rapport à Auxerre ou Nevers, je pense que nous payons bien plus d'impôts que les habitants de ces villes. Je préférerais une baisse de la fiscalité pour donner un peu de souffle à nos habitants et lancer un signal pour l'attractivité de notre commune.

N. BOURDOUNE : Je ne suis pas persuadé en termes d'attractivité. L'attractivité d'une collectivité se reflète aussi sur le niveau de services. Notre fiscalité permet d'avoir de nombreux services. Les impôts sont importants mais le prix du m² est très faible. Notre taux de fiscalité est presque similaire à celui de Nevers.

Pour la question de l'attractivité, la commune réalise un certain nombre de cessions. Je suis régulièrement en contact avec Maître Dinet. Pour l'anecdote, ce dernier a une autre étude à Fontainebleau où le nombre de transactions a baissé de manière importante. À Clamecy, le nombre de transactions immobilières s'est maintenu voire a augmenté, ce qui est toujours le cas. Notre territoire est attractif. Beaucoup de cessions de personnes achetant peu cher et réhabilitant. À tous les points de vue, on y trouve un intérêt. Cependant, on ne peut pas être dans l'injonction paradoxale en demandant de consacrer plus d'argent pour l'entretien des rues et du patrimoine tout en demandant de baisser les impôts.

En revanche, il existe un moyen d'augmenter les recettes. 31 pages de résidences considérées comme étant sans commodités. Je pense que certains propriétaires ont intérêt de régulariser leur situation auprès de l'administration fiscale. Cela augmentera les recettes pour la ville.

J. GUIBERT : On peut investir tout en baissant la fiscalité. Tout est une question de choix et de priorités. Concernant la taxe foncière, j'échange souvent avec la population et des agents immobiliers. Dans les annonces immobilières, la taxe foncière est spécifiée et ce n'est pas anodin. Effectivement, Clamecy est la 8^{ème} ville de France en termes de transactions, mais on peut aussi penser qu'il y a beaucoup de départs. J'aimerais que la courbe démographique reparte à la hausse. Est-ce que ce sont des résidences principales ou secondaires ? Beaucoup de questions restent en suspens et seul l'avenir nous le dira.

N. BOURDOUNE : La répartition est la suivante : 1/3 de résidences principales, 1/3 de résidences secondaires qui deviendront à terme des résidences principales, et 1/3 d'investissements immobiliers. Par principe, on paie toujours trop d'impôts. On veut toujours plus de services. Il y a quelques années, nous étions soumis à une taxe foncière et taxe d'habitation. La taxe d'habitation a disparu. Pour autant, on paie toujours trop d'impôts en termes de ressenti. Dans les faits, on en paie moins, puisque la taxe d'habitation n'a pas été reportée sur la taxe foncière. Je préfère payer des impôts pour un niveau de services important plutôt qu'être dans un village sans service et faire des kilomètres chaque jour pour acheter une baguette de pain. Ce que je ne paie pas en taxe foncière est payé dans l'essence, qui est taxée à 95 %. Cela rapporte beaucoup plus à l'État et beaucoup moins au territoire.

J. GUIBERT : Lors de la dernière mandature, vous avez baissé la fiscalité. On l'a fait une fois. C'est peut-être encore possible.

N. BOURDOUNE : On peut imaginer que les conditions soient réunies pour la baisser de nouveau.

➤ Vote sur les taux de fiscalité directe locale : Unanimité (3 abstentions).

- **Budget annexe eau : Reprise anticipée du résultat :**

N. FAULE : En 2024, la ville de Clamecy souhaite rénover le réservoir des Chaumes en favorisant le recours à l'autofinancement. Afin de limiter le recours à l'emprunt, il est proposé une reprise anticipée du résultat.

	RÉSULTAT CA 2022	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES À RÉALISER 2023	SOLDES DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
	Cumul au 31/12					
INVEST	-112 505,81 €		79 485,11 €	0 € 0 €	0 €	-33 020,70 €
FONCT	343 270,73 €	112 505,81 €	102 240,31 €			333 005,23 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023						333 005,23 €
Affectation obligatoire :						
À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						33 020,70 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						299 984,53 €
Total affecté au compte 1068 :						33 020,70 €

➤ Vote reprise anticipée du résultat budget eau : Unanimité.

- **Surtaxe eau potable :**

N. FAULE : La surtaxe eau potable constitue une ressource de fonctionnement pour le budget eau de la ville de Clamecy. Elle est votée par la commune chaque année. La surtaxe s'ajoute au prix de l'eau perçu par le délégataire de service public (part fixe et part variable) ainsi qu'aux taxes relatives à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Elle permet l'équilibre du budget de fonctionnement.

Il est proposé de maintenir la surtaxe applicable aux consommateurs de Clamecy à hauteur de 0,625 € HT / m³.

S'agissant de la vente d'eau en gros aux communes extérieures, il est rappelé que la délibération n°2023-134 en date du 7 décembre 2023 acte l'augmentation progressive de la surtaxe, comme suit :

Exercice 2023 : 0,2 405 € HT / m³

Exercice 2024 : 0,43 275 € HT / m³

Exercice 2025 : 0,625 € HT / m³

➤ Vote de la surtaxe eau : Unanimité (1 abstention).

➤ **Budget primitif 2024 :**

N. FAULE : La ville de Clamecy sépare la gestion de l'eau potable du budget général. La section de fonctionnement de ce budget concerne principalement la cellule agro-environnementale, en charge de la préservation de la qualité en eau potable. L'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques

plus vertueuses se matérialise notamment par la poursuite des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), consistant en la rémunération des exploitants agricoles dont les pratiques protègent la ressource en eau. Ce dispositif est mis en place avec la commune de Brinon-sur-Beuvron, pour cinq ans et concerne désormais 19 agriculteurs.

Dans le cadre du nouveau contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de l'eau potable (DSP) avec le prestataire historique VEOLIA, il est prévu la réalisation de plusieurs chantiers d'envergure, pour un montant total de plus de 2 millions d'euros :

- ♦ La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la zone d'activité commerciale Saint Exupéry.
- ♦ La lutte contre les polluants (CVM - chlorure de vinyle monomère, pesticides).
- ♦ La réalisation d'une étude durant deux ans, relative à la turbidité et à la pollution par les pesticides et les nitrates.
- ♦ La lutte contre les réseaux fuyards.
- ♦ De nombreux renouvellements de canalisations et équipements.

En 2024, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la zone d'activité sera réalisée.

Voici la vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

<i>Budget eau - Vue d'ensemble de fonctionnement</i>	Budget TOTAL 2023	BP 2024
DEPENSES DE L'EXERCICE	520 536,00	601 682,00
011 Charges à caractère général	65 640,00	92 986,00
012 Charges de personnel	52 000,00	53 500,00
65 Autres charges de gestion courante	5,00	205,00
66 Charges financières	39 300,00	40 000,00
67 Charges exceptionnelles	177 730,00	182 430,00
042 opérations d'ordre	104 000,00	104 000,00
22 Dépenses imprévues	-	-
023 Virement à la section d'investissement	81 861,00	128 561,00
RECETTES DE L'EXERCICE	789 736,42	843 117,53
70 Produit de la surtaxe	225 275,00	220 275,00
73 Impôts et taxes	-	-
74 Dotations, participations	280 196,50	292 858,00
75 Autres prod. de gestion courante	-	-
013 Atténuation de charges	-	-
76 Produits financiers (sf 762)	-	-
77 Produits exceptionnels	-	-
042 Opérations d'ordre	53 500,00	30 000,00
002 Excédent reporté	230 764,92	299 984,53

Sur-équilibre
241 435,53

Les dépenses de la section de fonctionnement :

Budget Annexe EAU - Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL Budget 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	65 640,00	92 986,00
605	Achats d'eau	-	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	3 700,00	3 700,00
6062	Produits de traitement	-	
60623	Alimentation	-	
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	655,00	200,00
6064	Fournitures administratives	100,00	50,00
6066	Carburants	1 500,00	600,00
6068	Autres matières et fournitures	-	
611	Sous-traitance générale	-	
612	Redevances de crédit-bail	3 750,00	3 750,00
6122	Crédit bail mobilier	-	
613	Locations	-	
615	Entretien matériel roulant	1 300,00	200,00
6155	Entretien et réparations	8 900,00	5 000,00
616	Primes d'assurances	850,00	850,00
617	Etudes et recherches	21 000,00	63 050,00
618	Divers	-	
621	Personnel extérieur au service	-	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	21 900,00	13 576,00
623	Publicité, publications, relations publiques	325,00	
6231	Annonces et insertions	-	
6237	publications	-	
625	frais de déplacements missions et réceptions	1 150,00	1 500,00
626	Frais postaux et télécom	300,00	300,00
628	Divers	210,00	210,00
6288	Autres	-	
709	Rabais, remises et ristourne	-	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	-	
635	Impôts et taxes	-	
637	Autres impôts (VNF)	-	
012	Charges de personnel	52 000,00	53 500,00
621	personnel extérieur	-	
6332	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	-	
633		-	
6336	Cotisations CNFPT et CGFPT	-	
6410	Rémunérations principale	30 000,00	36 000,00
6450	Charges de sécurité sociale	20 000,00	15 500,00
6459	cotisations assedic	-	
647	Versements aux organismes sociaux (COS)	1 000,00	1 000,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	205,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	-	200,00
658	Autres	5,00	5,00
66	Charges financières	39 300,00	40 000,00
66111	Intérêts des emprunts	39 200,00	39 000,00
66112	ICNE	100,00	1 000,00
668	Autres charges financières	-	
67	Charges exceptionnelles	177 730,00	182 430,00
671		142 030,00	146 030,00
6743		35 700,00	36 400,00
			15 000,00
042	Opérations d'ordre de section à section	104 000,00	104 000,00
6811	Dotations amortissements	104 000,00	104 000,00
		-	
	Sous-total Dépenses de fonctionnement	438 675,00	473 121,00
22	Dépenses imprévues	-	
023	Autofinancement (virement de section de la fonctionnement vers la section d'investissement)	81 861,00	128 561,00
	TOTAL DES DEPENSES	520 536,00	601 682,00

6 155 : Changement des branchements en plomb et recherche de fuites.

617 : Réseaux reliquats azotés, analyses en eau et les études filières.

622 : Atelier de co-conception PSE accessoires techniques agricoles.

6 410 : Augmentation du point d'indice pour cette année.

671 : Ce sont les PSE 2022-2026.

6 743 à 36 400 : Ce sont les PSE 2023-2027.

6 743 à 15 000 : Ce sont les PSE 2024-2028.

Pour les recettes de fonctionnement :

BUDGET PRIMITIF 2024 RECETTES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL Budget 2023	BP 2024
70	Ventes de produits fabriqués, prest. services	225 275,00	220 275,00
7011	Eau	-	
7012	Taxes et redevances	-	
70128	Autres taxes et redevances	225 000,00	220 000,00
703	Ventes et produits résiduels	-	
704	Travaux	-	
7061	Redevances d'assainissement	-	
7063	Contributions des communes	-	
7064	Locations de compteurs	-	
7065	Produits des commissions	-	
7068	Autres prestations de service	-	
7071	Compteurs	-	
7078	Autres marchandises	-	
708	Produits des activités annexes	275,00	275,00
7087		-	
72	Production immobilisée	-	-
		-	
74	Subventions d'exploitation	280 196,50	292 858,00
	Participations des collectivités	4 000,00	4 126,00
	Autres subventions d'exploitation (AESN) - PSE	177 730,00	182 430,00
	AESN - analyses et prestations	24 080,00	20 202,00
74	AESN - forfait frais de fonctionnement	8 000,00	
	AESN - poste animateur	42 624,00	42 624,00
	AESN - étude schéma directeur	12 762,50	
	AESN - presta suivi reliquats azotés	11 000,00	43 476,00
747		-	
748		-	
75	Autres produits de gestion courante	-	-
752	Revenus des immeubles non affectés	-	
754	Redevances pour défaut de branché à l'égout	-	
7588	Produits divers de gestion courante	-	
76	Produits financiers	-	
77	Produits exceptionnels	-	
773	Mandats annulés	-	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	-	
042	Opérations ordre entre sections	53 500,00	30 000,00
777	Quote-part des subventions d'inv	53 500,00	30 000,00
778	Autres produits exceptionnels	-	
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	
79	Transferts de charges	-	
709	Rabais, remises sur services	-	
6419	Remboursements sur rémunérations	-	
013	Remb. sur charges de SS et de prévoyance	-	
002	Excédents antérieurs reportés	230 764,92	299 984,53
TOTAL DES RECETTES		789 736,42	843 117,53

70128 : Produits de la surtaxe.

708 : Intérêts des emprunts résiduels du remplacement d'une canalisation sur la commune d'Ouagne.

Je passe à la section d'investissement :

Budget général 2024 Vue d'ensemble section d'investissement			Budget TOTAL 2023 (dont RAR 2022)	BP 2024 (dont RAR 2023)
DEPENSES			3 990 426,57	3 782 343,24
001		Déficit reporté	-	279 429,72
040		Opérations ordre budgétaire (écritures de cession)	-	-
040		Travaux en régie	5 000,00	-
1069	Aucun		-	26 720,32
1318			-	-
192	192	Plus-ou-moins valeurs sur cessions immobilières	-	-
1641	1641	Emprunt et dettes assimilées	398 500,00	408 000,00
165	165	Dépôts cautionnements	-	-
2764	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	-	-
23	23	Programmes d'investissement	1 871 363,90	1 613 591,00
21	21	Acquisitions (sans code programme)	-	-
20418	A déclarer au besoin	subv. Organisme public	-	-
23	23	Restes A Réaliser (RAR)	1 715 562,67	1 454 602,20
261	261	Titres de participation	-	-
RECETTES			3 990 426,57	3 782 343,24
001		Excédent reporté	231 549,88	-
040		Opérations d'ordre budgétaires - Immobilisations	200 000,00	198 500,00
		Opérations d'ordre budgétaires - Ecritures de cession	-	-
024		Opérations de cessions immobilières (prévision)	234 400,00	196 600,00
021		Prélèvement (autofinancement)	60 398,18	9 500,00
10222	10222	Dotations, Fonds divers et réserves (FCTVA)	284 986,78	200 000,00
10223		TLE	3 380,00	1 000,00
1068	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation de résultat)	-	531 676,67
13	13	Subventions d'investissement	838 066,83	1 271 583,69
13	13	Restes A Réaliser (RAR)	1 795 349,26	1 202 355,25
1641	1641	Emprunt et dettes assimilées	342 295,64	171 127,63
165	165	Dépôts de garantie	-	-
192	192	Plus-ou-moins valeurs sur cessions immobilières	-	-
2182			-	-
2764	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	-	-

Concernant les dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		TOTAL Budget 2023	BP 2024
001	Déficit antérieur reporté	112 505,81	33 020,70
10	Apports, dotations et réserves	112 505,81	33 020,70
040	Subventions d'investissement	53 500,00	30 000,00
1391	Subvention d'invest. insc au compte de résultat	53 500,00	30 000,00
14	Prov. réglem. et amortis. dérogatoires	-	-
15	Prov. pour risques et charges	-	-
16	16 Emprunts et dettes assimilées	109 500,00	104 500,00
1641	Emprunts CDC	109 500,00	104 500,00
	intérêts capitalisés	-	-
1687	Autres dettes	-	-
1688	Intérêts courus	-	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-
203	fraîs études et recherches	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-
211	Terrains	-	-
212	Agencements et aménagements de terrains	-	-
213	Constructions	-	-
214	Constructions sur sol d'autrui	-	-
215	Instal tech. matériel et outillage industriels	-	-
21561	Travaux divers	-	-
22	Immobilisations mises en concession	-	-
23	Immobilisations en cours	24 800,00	100 000,00
2312	Terrains	-	-
2313	unité de traitement (bâtiment)	-	-
2315	Installations, matériels et outillages techniques	24 800,00	100 000,00
	traitement de l'eau (canalisations)	-	-
2318	Autres immobilisations corporelles	-	-
238	Avanc. et acompt. versés sur com. d'immob.	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des part.	-	-
27	Autres immo financières	-	-
29	Provis. pour dépréc. des immobilisations	-	-
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-
49	Provis. pour dépréc. des comptes de tiers	-	-
59	Provis. pour dépréci. des comptes financ.	-	-
040	Opérations patrimoniales	-	-
003	Dépenses imprévues	-	-
TOTAL DES DEPENSES		300 305,81	267 520,70

2 315 : Projet de réhabilitation du réservoir d'eau des Chaumes.

Voici les recettes d'investissement :

BP 2024 RECETTES D'INVESTISSEMENT		TOTAL Budget 2023	BP 2024
002	Excédent antérieur reporté		
10	Apports, dotations et réserves		33 020,70
10222	FCTVA	-	
106	Réserves	-	
1068	Résultat affecté	112 505,81	33 020,70
13	Subventions d'investissement	-	
131	Subventions d'équipement	-	
13111	AESN	-	
14	Prov. réglem. et amortis. Dérog	-	
15	Provisions pour risques et charges	-	-
151	Provisions pour risques	-	
157	Provis. pour charges à répartir sur plusieurs ex.	-	
158	Autres provisions pour risques et charges	-	
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
164	Avance agence de l'eau	-	
1641	Emprunt	-	
20	Immobilisations corporelles	-	
21	Immobilisations incorporelles	-	-
211	Terrains	-	
212	Agencements et aménagements de terrains	-	
213	Constructions	-	
214	Constructions sur sol d'autrui	-	
215	Instal techn, matériel et outillage industriels	-	
217	Matériel spécifique d'exploitation	-	
218	Autres immob corporelles	-	
2315	Recouvrt TVA / travaux	-	
22	Immobilisations mises en concession	-	
26	Particip. et créances ratt à des parti.	-	
27	Autres immo financières	1 939,00	1 939,00
2763	Créances s/collectivités publiques	1 939,00	1 939,00
28	Amortissements des immob.	104 000,00	104 000,00
2808	Agencements et aménagements des terrains	-	
28128	Agencements et aménagements des terrains	-	
2812		-	
2813	Constructions	-	
28031	Constructions sur sol d'autrui	-	
28156	Instal tech. matériel et outillage industriel	-	
28158	Matériel spécifique d'exploitation	-	
2817	Matériel spécifique d'exploitation	-	
2818	Autres immobilisations	-	
040	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	
021	Autofinancement complém. de la section d'inv.	81 861,00	128 561,00
TOTAL DES RECETTES		300 305,81	267 520,70

2 763 : quote-part de l'emprunt que la commune d'Ouagne nous rembourse pour l'usine de traitement.
021 : l'autofinancement permet la réalisation des travaux 2024 sans recourir à l'emprunt.

➤ Vote du BP – Budget eau : Unanimité (1 abstention).

M. CARVOYEUR : Il serait intéressant de renouveler la visite de l'usine aux conseillers. C'était très intéressant et très pédagogique. Certaines personnes ne l'ont peut-être pas faite.

N. BOURDOUNE : Très bonne suggestion et nous allons l'organiser. Avec le retour des beaux jours, nous allons voir avec Véolia pour cette visite afin d'avoir toutes les informations techniques sur le fonctionnement.

- **Cessions immobilières :**

N. BOURDOUNE : Il est proposé de vendre à la société EMPIRE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES au prix de 70 000 € les propriétés communales suivantes, que nous pouvons qualifier de ruines :

Commune	Adresse	Section - n°
Clamecy	3 bis rue de la Fontaine des Mûres	BN n°44 et 46
	Impasse des Jeux	BN n°125
	1 rue du Faubourg de Bethléem	BP n°5
	16 rue du Faubourg de Bethléem	BP n°90
	21 rue du Faubourg de Bethléem	BP n°32
	23 rue du Faubourg de Bethléem	BP n°33
	35 rue du Faubourg de Bethléem	BP n°51 et 243
	45 rue du Faubourg de Bethléem	BP n°55
	25 ruelle du Jardin Brugières	BP n°34 et 35
	Ruelle du Jardin Brugières	BP n°245

Cela a fait l'objet d'échanges et de discussions et fait partie des recettes évoquées tout à l'heure, M. CARVOYEUR.

Nous vous demandons d'accepter cette cession pour 70 000 € sachant que nous ferons une économie de taxes foncières de 4 200 € par an et percevrons des frais de mutation sur cette transaction en plus du bénéfice de la vente. C'est une opportunité que nous n'espérons pas.

J. GUIBERT : Quel est le devenir de ces bâtiments ? L'entreprise est basée à Tonnerre. Est-ce pour faire des logements ?

N. BOURDOUNE : Il me semble qu'il est basé à Auxerre. Il a démarché plusieurs communes car il s'est spécialisé dans l'achat des ruines à des fins qui lui sont propres. Nous souhaitons qu'il ne les laisse pas s'effondrer. Il a un projet bien arrêté et j'en saurai certainement plus lors de la signature chez le notaire. En attendant c'est une bonne nouvelle pour la ville avec des recettes et moins d'impôts.

➤ Vote des cessions immobilières : Unanimité (1 abstention).

MARCHÉS PUBLICS :

- **Fabrique Emploi et Territoire : Mise en œuvre des clauses sociales**

R. GATEAU : La Fabrique Emploi et Territoire est une association issue du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison de l'Emploi de la Formation, créée en novembre 2019, dont la mission est de promouvoir et accompagner la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics, sur le territoire de la Nièvre.

Depuis plusieurs années, la ville de Clamecy intègre des clauses sociales et d'insertion dans de nombreux marchés publics, afin de favoriser le retour à l'emploi des populations éloignées du monde du travail. Une entreprise attributaire d'un tel marché public se doit d'embaucher une ou plusieurs personnes en recherche d'emploi, pour le volume d'heures définie au moment de la consultation des entreprises.

Par exemple, pour l'église de Bethléem, tranche 2 reprises en sous-œuvre, l'entreprise H. CHEVALIER devait intégrer 70 heures en matière de clauses sociales au 31 décembre 2023. L'entreprise a recruté un demandeur d'emploi ayant réalisé 1 528,50 heures sur le chantier.

La Fabrique Emploi et Territoire sollicite la ville de Clamecy afin de délibérer pour formaliser l'accompagnement réalisé par cette structure auprès des entreprises attributaires sur trois marchés publics en cours : l'aménagement de la Place des Promenades, la création de la plage de la Tambourinette et la réfection des quatre ruelles situées autour de la collégiale Saint-Martin.

Le montant de cet accompagnement, sur l'ensemble de ces marchés publics, est fixé à 669 euros TTC.

➤ Vote mise en œuvre des clauses sociales : Unanimité.

- **Navette électrique : Convention dérogatoire, Plan de financement, Demande de subvention :**

N. BOURDOUNE : Nous modifions légèrement ce qui était prévu. Nous n'avons pas encore reçu la convention dérogatoire de la Région. Nous ne pouvons donc pas encore nous prononcer sur ce sujet puisque nous ne connaissons pas le contenu de cette convention.

Nous vous demandons de valider le plan de financement ainsi que la demande de subvention qui y est liée. L'enjeu est de pérenniser ce service de navette qui a trouvé son public. Elle est plébiscitée et de plus en plus utilisée. Une consultation est en cours et nous aurons à retravailler avec les habitants pour adapter le parcours à la réalité des besoins. Des quartiers excentrés sont en effet demandeurs, notamment pour les personnes âgées. La navette a aussi un sujet lors des Assises de la Ruralité qui ont eu lieu il y a deux jours. Beaucoup de scolaires et de personnes âgées trouvent le dispositif adapté à leurs besoins.

L'achat d'une navette électrique répond à une demande croissante pour des solutions de déplacement respectueuses de l'environnement, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La subvention sollicitée servira à concrétiser ce projet, favorisant une mobilité plus inclusive et contribuant au développement durable de notre communauté. C'est un élément d'attractivité supplémentaire.

Nous vous demandons d'adopter une délibération autorisant M. le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Verts la plus élevée possible ainsi que tout document administratif permettant la mise en œuvre de ce projet.

Dépenses HT		Recettes HT	
Bus électrique	245 000,00 €	FONDS VERT ou FEDER 20 %	66 029,68 €
Poste chauffeur	72 000,00 €		
Électricité	7 148,40 €		
Divers besoins	6 000,00 €		
		Autofinancement	264 118,72 €
TOTAL Dépenses	330 148,40 €	TOTAL Recettes	330 148,40 €

➤ Vote Plan de financement et demande de subvention navette électrique : Unanimité.

- **Église Notre-Dame de Bethléem : actualisation de la délibération n°2023-141 de demande de subvention auprès de la DRAC :**

R. GATEAU : Afin d'optimiser le cofinancement de la troisième tranche de travaux relative au traitement du clos et couvert de l'édifice, il convient d'actualiser le plan de financement adopté le 7 décembre dernier (délibération n°2023-141) comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES		
ation échafaudage (01/02/24 à 31/12/2024)	81 405,79	Région BFC (CPER - études)	40,00%	32 562,32
		DRAC - Echafaudage	40,00%	32 562,32
		Autofinancement	20,00%	16 281,16
TOTAL GLOBAL HT	81 405,79	TOTAL GLOBAL		81 405,79

- Vote de l'actualisation du plan de financement Église Notre-Dame de Bethléem : Unanimité.

- **Projet Hestia : convention de partenariat :**

N. BOURDOUNE : Le projet consiste en la reconversion du bâtiment situé 1 rue de la Halle (ancienne perception) en immeuble d'habitation. D'une surface totale de 413 m², l'immeuble pourra à terme intégrer 9 logements (T1 et T2) d'environ 40 à 60 m² chacun, à loyer modéré. À la suite d'une étude de faisabilité positive, le bailleur social HESTIA propose la mise en place d'un bail à réhabilitation. Ce type de bail permet la prise en charge par HESTIA de l'intégralité de la rénovation et de la gestion locative pour une durée de 40 ans. La municipalité conservera la nue-propriété de l'immeuble.

Le montant estimatif du projet est de 1 571 447,00 € pour la réalisation du projet. Au terme des 40 ans du bail, le bâtiment redevient propriété de la ville de Clamecy.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Clamecy et l'organisme HESTIA afin de confier la maîtrise d'ouvrage à HESTIA sous réserve de l'obtention des financements nécessaires.

Demain matin, nous avons une réunion des financeurs. Nous mobilisons tous les partenaires dont la Banque des Territoires pour que ce projet aboutisse.

O. MAILLARD : C'est un constat d'après ce que j'ai trouvé. Vous proposez la réhabilitation de l'immeuble pour la création de neuf logements. Cela pourrait être une bonne nouvelle, mais le bailleur social Hestia vous propose de prendre en charge la totalité du financement et de la réhabilitation par un bail de 40 ans. Pourquoi de si petits logements ?

N. BOURDOUNE : C'est lié à la structure du bâtiment et cela participe au modèle économique de Hestia. Le but est de faire du logement inclusif pour les jeunes, pour des personnes âgées, des personnes à faibles revenus. Nous constatons qu'il n'y pas assez de logements de ce type en bon état sur le marché. Des personnes âgées sont souvent seules et non plus besoin d'un F3, F4 ou F5, tout comme des jeunes pour un premier logement. Cela permet aussi à Hestia, par rapport à l'estimatif des loyers, d'équilibrer l'opération sur 40 ans.

Cela nous permet aussi d'avoir neuf logements totalement rénovés et très peu énergivores en plein cœur de la ville. C'est également un avantage pour les commerces en plein cœur de ville. Cela permet aussi la réhabilitation d'un bâtiment qui continuerait de se dégrader. C'est aussi l'occasion de soutenir un peu plus les commerces de proximité.

O. MAILLARD : J'ai tout de même quelques réserves sur le montage financier de ce projet, puisqu'il ne repose que sur des subventions auprès de collectivités, dont on connaît les difficultés aujourd'hui, et de crédits bancaires, dont les taux sont importants. Je voulais consulter l'étude de faisabilité mais je n'ai pas eu de réponse de votre part.

Hestia est basée à Bourges. Elle a été créée par le Relais, qui est une association active dans le domaine de la solidarité et de l'insertion des personnes en difficulté. L'une des réalisations à Bourges est le centre d'hébergement d'urgence pour personnes en grande précarité. La Cour des Comptes précise, dans un rapport de 2023, l'ampleur du programme qu'Hestia a monté de réhabilitation. Elle suscite des inquiétudes. Les capitaux propres d'Hestia restent limités, 31 000 €, au regard du nombre de projets, études et diagnostics, qui doivent être préfinancés puisque les financements extérieurs ne peuvent intervenir qu'après le démarrage des travaux.

Clamecy, 3 591 habitants, n'est pas Bourges, 67 000 habitants. Hestia vous a présenté une convention soumise à des clauses résolutoires. Si le montage financier n'est pas réalisé, ce seront les Clamecycois qui paieront une somme compensatrice à Hestia pouvant aller jusqu'à 20 000 €. Ceci est inscrit dans la convention d'engagement réciproque que vous nous présentez.

C'est l'arrivée d'un nouveau bailleur social privé à Clamecy. Déjà deux sur Clamecy, Nièvre Habitat et Habellis. Des logements ne sont peut-être pas disponibles. Après recherche, il y aurait une vingtaine de logements à la location des bailleurs sociaux sur Clamecy. La ville de Clamecy n'est-elle pas en mesure de financer elle-même cette réhabilitation sur 40 ans ?

N. BOURDOUNE : J'entends vos inquiétudes concernant Hestia. Vous auriez peut-être dû faire carrière à la Cour des Comptes. Je confirme : Clamecy n'est pas Bourges. Ce n'est pas dans le même département. Bourges n'est pas Clamecy non plus.

Je vous renvoie à la délibération proposée « **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Clamecy et l'organisme HESTIA afin de confier la maîtrise d'ouvrage à HESTIA sous réserve de l'obtention des financements nécessaires ». Il n'y aura pas d'impact pour les Clamecycois si l'opération ne se fait pas. Si c'est le cas, nous devons trouver d'autres solutions de réhabilitation de ce bâtiment. On revient à l'injonction paradoxale de tout à l'heure. Vous ne pouvez pas me dire de baisser les impôts et de faire des économies et, en même temps, la Ville doit pouvoir porter un projet à 1 600 000 €.

Il y a des enjeux plus importants en termes d'investissements. Dans la mesure où nous avons une structure prête à porter cet investissement, le rôle de la ville de Clamecy est de :

- Premièrement, mettre à disposition le foncier concerné ;
- Deuxièmement, réunir tous les financeurs potentiels pour tendre à équilibrer cette opération, car il s'agit d'une véritable opportunité.

La totalité de l'activité d'Hestia ne se limite pas au bail à réhabilitation. Il gère aussi des parcs de logements de bailleurs privés d'une telle manière qualitative que ces bailleurs privés n'arrivaient pas à obtenir sur leurs parcs. À Clamecy, un propriétaire possède quinze logements qui se dégradaient petit à petit. Hestia s'installe à Clamecy pour gérer ce parc et démarcher d'autres bailleurs privés pour les accompagner dans la gestion de leurs parcs et faire en sorte de remonter qualitativement la totalité du parc privé de notre cité.

Nous ne prenons aucun risque. Celui-ci est porté par Hestia et par les structures qui financent, comme la Banque de Territoires. Comme vous le savez, l'État est frileux s'il y a un risque.

Ce sera également l'occasion d'avoir un bâtiment en site « patrimoine remarquable » totalement réhabilité, aux normes esthétiques et en termes de qualité énergétique. Cela pourrait également être un chantier pilote pour un cœur de ville tel que le nôtre.

O. MAILLARD : Vous avez parlé d'une étude de faisabilité positive. Je vous ai demandé de pouvoir la consulter ou de me l'envoyer par mail et je trouve dommage de ne pas pouvoir la consulter. Je m'abstiendrai car je n'ai pas pu consulter le document.

N. BOURDOUNE : Je vais vous expliquer pourquoi. J'imagine que vous avez consulté la convention proposée et il n'a pas dû échapper à votre sagacité, au troisième paragraphe de la page 2 :

« Afin de réaliser ce projet, Hestia a réalisé une étude de faisabilité et un plan de préfinancement, ce dossier a été présenté et validé par les membres de la Commission de Projets Logements d'Hestia ».

Il s'agit donc d'une étude produite par Hestia pour les membres du Conseil d'Administration d'Hestia. Or, nous n'en sommes pas membres. Nous avons eu quelques éléments concernant le financement, qui est le sujet de notre réunion de demain avec les financeurs éventuels. L'étude faisabilité appartient à Hestia et n'a été présentée qu'aux administrateurs d'Hestia. Je ne pouvais pas vous présenter une étude que je ne possède pas, n'étant pas administrateur de ce groupe.

- Vote Projet Hestia - convention : Unanimité (2 abstentions).

CULTURE :

Société Scientifique et Artistique de Clamecy (SSAC) : Convention de partenariat

L. DUQUE : Il est proposé de renouveler la convention de partenariat entre la Commune de Clamecy et la Société Scientifique et Artistique de Clamecy dont les missions portent sur la promotion et le soutien du tourisme culturel et du patrimonial local :

- Travail sur le thème de fond « Ville d'Art et d'Histoire » ;
- Tourisme culturel orienté sur l'histoire et le patrimoine ;
- Missions spécifiques concernant des accompagnements de projets municipaux : journées européennes du patrimoine, fête médiévale ;
- Mise à disposition d'archives ;
- Réalisation d'études et recherches ;

La participation de la ville de Clamecy est fixée à 5 000 euros annuels. La durée de la convention est fixée à un an avec tacite reconduction.

- Vote de la convention SSAC : Unanimité.

- La Transverse : partenariat de la ville au festival « La Transverse fait son festival »

L. DUQUE : L'Association « la Transverse » organise à Clamecy, chaque année depuis 2017, des spectacles d'arts de la rue, dans le cadre de son programme « La Transverse fait son festival ». En 2024, cette journée aura lieu le samedi 3 août. Une participation à l'organisation du festival de 6 000 € est sollicitée, montant identique à 2023.

Vote partenariat La Transverse : Majorité (1 vote contre).

AFFAIRES SCOLAIRES :

- Cantine à 1 € : renouvellement de la convention

I. CIUDAD- KADI : La Commune de Clamecy est engagée dans le dispositif « cantine à 1 € » depuis le 1^{er} septembre 2021 pour trois ans. Pour bénéficier de ce dispositif, la collectivité doit établir un tarif social d'1 € réservé aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €. Cette tranche à 1 € doit concerner tous les enfants domiciliés ou non dans la commune. Les tarifs doivent également comporter au moins 3 tranches de quotient. L'État prend en charge systématiquement le différentiel :

chaque repas facturé 1 € donne lieu à un versement de 3 € de l'État sur la base d'un état de remboursement établi sur le nombre réel de repas pris.

Il est proposé de renouveler l'engagement à ce dispositif à compter du 1^{er} septembre 2024 qui doit être acté par une délibération et la signature d'une convention triennale.

- Vote Renouvelle convention cantine à 1 € : Unanimité.

- **École des Métiers : subvention aux apprentis :**

I. CIUDAD- KADI : Le CFA Bâtiment de Dijon accueille un apprenti habitant à Clamecy. Il est proposé d'attribuer au CFA une subvention de 50 € par apprenti, montant identique à 2023.

- Vote École des Métiers : subvention aux apprentis : Unanimité.

ENVIRONNEMENT :

Travaux forestiers 2024 :

D. GIRAULT : L'Office National des Forêts propose d'effectuer les travaux suivants dans la forêt communale : maintenance de cloisonnement sylvicole dans la parcelle 10, située le long de la route de Chevroches. Le montant estimatif des travaux s'établit à 1 099,46 € HT (1 209,41 € TTC).

- Vote Travaux forestiers 2024 : Unanimité.

SPORT – VIE ASSOCIATIVE :

- **Vélo Club de Clamecy :**

G. TEXIER : La subvention sollicitée concerne l'organisation du Prix de la Municipalité 2024 pour un montant de 768 €. La course cycliste aura lieu le 28 avril 2024. Il est proposé une subvention de 700 €.

- Vote Subvention Vélo Club de Clamecy : Unanimité.

- **AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation) :**

G. TEXIER : Une subvention de 800 € est sollicitée pour l'organisation de la course du souvenir et de la paix. La course cycliste est prévue le 28 avril 2024. Pour information, la dernière subvention a été attribuée en 2022. Il est proposé une subvention de 800 €.

J. GUIBERT : Les deux subventions sont pour la même course ?

G. TEXIER : Les deux courses sont différentes. L'une part à 14 heures et l'autre ne part pas en même temps.

- Vote Subvention AFMD : Unanimité.

- **Cyclo Rando :**

G. TEXIER : Le club Cyclo Rando sollicite une subvention de fonctionnement à hauteur de 200 € ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'achat d'un ordinateur, la communication et la prise

en charge des premières licences par le club. Il est proposé d'attribuer une subvention globale de 500 €, qui est le montant attribué en 2023.

- Vote Subvention Cycle Rando : Unanimité.

RÉGIES MUNICIPALES :

- **Régie de recettes Camping du Pont Picot : tarif électricité :**

N. FAULE : Il convient d'actualiser les tarifs des emplacements tente avec électricité au camping du Pont Picot.

Tarifs actuels		Proposition nouveaux tarifs
<i>Emplacement avec électricité</i>		
Basse saison	10 €	11 €
Haute saison	13 €	14 €

- Vote Tarif électricité camping : Unanimité.

- **Régie de recettes Musée d'Art et d'Histoire Romain Rolland de Clamecy : tarifs d'entrée :**

N. FAULE : Il est proposé de modifier les tarifs d'entrée au musée :

Tarifs actuels :

- 4 € : visiteur individuel adulte
- 2 € : visiteur adulte dans un groupe de 10 personnes ou plus
- 4 € : adulte pour visite guidée (groupe d'au moins 10 personnes)
- 2 € : scolaires de + 16 ans et étudiants

Gratuit :

- de 16 ans, accompagnateur de groupe et chauffeur, donateurs, presse
- habitants de Clamecy

Proposition de nouveaux tarifs :

- 5 € : visiteur individuel adulte
- 3,5 € : visiteur adulte dans un groupe de 10 personnes ou plus
- 5 € : adulte pour visite guidée (groupe d'au moins 10 personnes)
- 3,5 € : scolaires de + 16 ans et étudiants

Gratuit :

- de 16 ans, accompagnateur de groupe et chauffeur, donateurs, presse
- habitants de Clamecy

- Vote Tarifs du musée : unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare que la séance est levée.

Remarques lors de la séance du 18 avril 2024 :

- **Page 13** : « Les mi-temps sont des mi-temps thérapeutiques » est une erreur car les mi-temps thérapeutiques n'apparaissent pas dans le tableau des effectifs. La bonne formulation est « Les emplois à temps non complet, comme indiqués dans les tableaux des effectifs, sont des postes constitués ainsi ».
- **Page 18** : « Effectivement, Clamecy est la 8^{ème} ville de France en termes de transactions immobilières », remplacer « ville » par « agence ».

- Vote du PV du 21 mars 2024 : Unanimité.